



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 801-59

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le règlement suivant :

801-59 « Règlement amendant le règlement 801 – zonage afin de créer la zone H-160 au détriment de la zone h-39 pour le lot 3 004 609 »;

QUE le règlement 801-59 a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le 26 octobre 2022;

QU'IL est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QUE le règlement 801-59 entre en vigueur le 26 octobre 2022, soit le jour de la délivrance des certificats de conformité de la MRC, conformément à la Loi;

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 NOVEMBRE 2022.

La greffière,

ME CATHERINE ADAM, OMA